



NOTE DE SERVICE N° 42 / MBPE/DGD/DU 10 FEV 2017

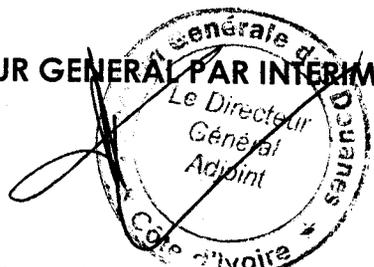
Objet : Information

Réf. : Courrier N°000567/DGPAA/DCMC/OCDG/CK/AA du 01/02/2017

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service, que conformément à la correspondance du Port Autonome d'Abidjan du 01/02/2017 visée en référence, Madame **COULIBALY épouse OKOU Djénéba Gon** est nommée en qualité de Directeur Commercial, Marketing et de la Communication du Port Autonome d'Abidjan. Elle remplace à ce poste Monsieur SERY Drepoba Léandre.

J'invite en conséquence, l'ensemble des services à mettre à jour leurs registres pour tenir compte de cette donne.

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM



Col. Amadou COULIBALY